



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 26
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 9
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 25.045/DO

**OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE A
COMPTER DU 1ER JANVIER 2026**

SEANCE DU 24/06/2025

LE MARDI VINGT-QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT-CINQ A 19H06, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Madame Marie-Hélène EUVRARD, Madame Nathalie DOHUU, Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Dominique SERGI, Madame Nathalie ALCARAZ, Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ,
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE, Madame Evelyne BERTELLI,
Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,
Monsieur Serge BADENS, Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL,
Monsieur Jean-Michel MATHY, Monsieur Arnaud DEGEN, Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Monsieur Timotée DAVIOT a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Madame Céline PAVILLON a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Madame Elisabeth FALOU,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Franck PEROIS a donné pouvoir à Monsieur Jean FIORESE,
Madame Christie GEY a donné pouvoir à Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur Nourdine SEDRATI a donné pouvoir à Monsieur François FAREZ,
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Madame Agnès BONAFOUS a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impérativement à cet adresse

SEANCE DU 24/06/2025

**OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE A
COMPTER DU 1ER JANVIER 2026**

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2333-6, L2333-14 à 15, et R2333-14 à 15,

VU le Code des impositions sur les biens et services, notamment ses articles L454-39 à L454-77,

VU l'article L454-62-1 du Code des impositions sur les biens et services entré en vigueur au 1er janvier 2024 et relatif à la majoration des tarifs pour les communes dont la population est inférieure à 50 000 habitants faisant partie d'un EPCI dont la population est supérieure à ce seuil,

VU l'arrêté du 20 mars 2025 du Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, constatant les tarifs indexés sur l'inflation de la taxe sur la publicité extérieure,

VU la délibération n°10.53/DC du 20 mai 2010 instaurant la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) sur le territoire communal,

VU la délibération n°24.053/DO du 25 juin 2024 fixant les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure au 1er janvier 2025,

CONSIDERANT qu'il appartient aux communes ayant instauré la taxe locale sur la publicité extérieure de fixer, par délibération annuelle prise avant le 1er juillet, les tarifs à appliquer l'année suivante,

CONSIDERANT les caractéristiques de population de la commune de Brunoy et de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

CONSIDERANT que l'augmentation annuelle du tarif de base par m² d'un support est limitée à 5 €,

SEANCE DU 24/06/2025

OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2026

CONSIDERANT l'obligation pour la ville de procéder à une actualisation des tarifs en vigueur depuis 2025 comme suit :

	2025	2026
Catégorie de support	Par m² et par an	Par m² et par an
Dispositifs publicitaires et pré enseignes <u>non numériques</u> dont la superficie est égale ou inférieure à 50 m²	24.40€	24.80€
Dispositifs publicitaires ou pré enseignes <u>non numériques</u> dont la superficie est supérieure à 50 m²	48.80€	49.70€
Dispositifs publicitaires et pré enseignes <u>numériques</u> dont la superficie est inférieure ou égale à 50 m²	73.30€	74.70€
Dispositifs publicitaires ou pré enseignes <u>numériques</u> dont la superficie est supérieure à 50 m²	144.80€	147.50 €
Enseignes dont la somme des superficies est inférieure à 7 m²	Exonération	Exonération
Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 7 m² et inférieure ou égale à 12 m² (<i>tarif de base</i>)	24.40€	24.80€
Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 50 m²	48.80€	49.70€
Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 50 m²	97.70€	99.50€

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Sa Commission Grands Projets, Urbanisme, Environnement et Vie Economique entendue,

Après en avoir délibéré,

SEANCE DU 24/06/2025

OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2026

ADOpte A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : DECIDE d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2026 les tarifs de la Taxe sur la Publicité Extérieure applicables en 2026, sur la base du tarif maximal autorisé, revalorisé et majoré pour une commune de moins de 50 000 habitants, appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus.

ARTICLE 2 : DECIDE d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2026 les tarifs ci-dessous :

	Tarifs 2026
Catégorie de support	Par m² et par an
Dispositifs publicitaires et pré enseignes <u>non numériques</u> dont la superficie est égale ou inférieure à 50 m² (<i>tarif de base</i>)	24.80€
Dispositifs publicitaires ou pré enseignes <u>non numériques</u> dont la superficie est supérieure à 50 m² (<i>tarif de base x 2</i>)	49.70€
Dispositifs publicitaires et pré enseignes <u>numériques</u> dont la superficie est inférieure ou égale à 50 m² (<i>tarif de base x 3</i>)	74.70€
Dispositifs publicitaires ou pré enseignes <u>numériques</u> dont la superficie est supérieure à 50 m² (<i>tarif de base x 6</i>)	147.50 €
Enseignes dont la somme des superficies est inférieure à 7 m²	Exonération
Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 7 m² et inférieure ou égale à 12 m² (<i>tarif de base</i>)	24.80€
Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 50 m² (<i>tarif de base x 2</i>)	49.70€
Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 50 m² (<i>tarif de base x 4</i>)	99.50€

Nb : pour les enseignes, la superficie prise en compte est la somme des superficies des enseignes apposées sur un immeuble ou installées sur un terrain, dépendances comprises, et relatives à une activité qui s'y exerce.

SEANCE DU 24/06/2025

OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE A
COMPTER DU 1ER JANVIER 2026

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

ARTICLE 4 : DIT que le produit de la taxe est affecté en section de fonctionnement du budget de la commune.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de
Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 25/06/2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 27/06/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 25.045/DO

Objet de l'acte : ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE
EXTERIEURE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2026

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 2 - Fiscalité

Transaction Préfecture : 091-219101144-20250624-BRU_DE_24767_1-DE

Date de l'acte : 24/06/2025 ,

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_24767_1

Date de réception en Préfecture : 26 juin 2025